



**Comité Social Économique Central
(CSEC)**

PROCES-VERBAL

**----- séance -----
(non tenue)
du**

mercredi 22 janvier

-----2020-----

La séance est ouverte à 8 h 43, sous la présidence de **M. Jean AGULHON**, directeur du département GIS.

Sont présents (es) :

MM.	Frédéric SARRASSAT Thierry SAUTEL Laurent DOMINÉ	Secrétaire 1 ^{er} secrétaire adjoint 2 ^e secrétaire adjoint	liste UNSA liste CGT liste CFE-CGC	<i>CSE 12/MTS</i> <i>CSE 9/M2E</i> <i>CSE 6/DSC</i>
MM.	Sébastien HUBERT José JONATA Claude NIVault Stéphane SARDANO	Membre titulaire - - -	liste CFE-CGC liste UNSA liste CGT liste UNSA	<i>CSE 6/DSC</i> <i>CSE 14/SEM-CML</i> <i>CSE 13/RER</i> <i>CSE 1/BUS-MRB</i>
Mmes	Stéphanie GRELAUD Françoise PHIRMIS	Membre suppléant -	liste CFE-CGC liste CFE-CGC	<i>CSE 12/MTS</i> <i>CSE 14/SEM-CML</i>
M.	Cyril LARDIÈRE	-	liste CFE-CGC	<i>CSE 9/M2E</i>

Sont absents (es) :

MM.	Frédéric NIVERT Patrick PIGEARD	Trésorier Trésorier adjoint	liste CGT liste UNSA	<i>CSE 15/SIT</i> <i>CSE 13/RER</i>
Mme	Cécile AZEVEDO	Membre titulaire	liste UNSA	<i>CSE 5/BUS-MRB</i>
MM.	Noureddine ABOUTAÏB Tarik ALLALOUCHE André BAZIN Philippe BOYER Jérôme CRUCHET Laurent DJEBALI Loïc FAUCHEUX Jacques GRATUZE ¹ Fabien LONGET Ludovic ORIEUX Patrick RISPAL Michel VENON	- - - - - - - - - - - -	liste UNSA liste UNSA liste UNSA liste CGT liste CGT liste UNSA liste UNSA liste UNSA liste CFE-CGC liste CGT liste CGT liste CGT liste CGT	<i>CSE 3/BUS-MRB</i> <i>CSE 3/BUS-MRB</i> <i>CSE 7/GDI</i> <i>CSE 14/SEM-CML</i> <i>CSE 11/MRF</i> <i>CSE 12/MTS</i> <i>CSE 2/BUS-MRB</i> <i>CSE 8/ING-MOP</i> <i>CSE 4/BUS-MRB</i> <i>CSE 2/BUS-MRB</i> <i>CSE 10/BUS-MRB</i> <i>CSE 5/BUS-MRB</i>
Mmes	Caroline DROUAIRE Sonia ÉBONGUÉ SIPAMIO Florence ESCHMANN Nathalie MEUNIER	Membre suppléant - - -	liste UNSA liste UNSA liste UNSA liste CGT	<i>CSE 4/BUS-MRB</i> <i>CSE 14/SEM-CML</i> <i>CSE 12/MTS</i> <i>CSE 5/BUS-MRB</i>
MM.	Eliès BEN ROUAG Benoît CHEVILLARD Mourad CHIKH Thibaut DASQUET Alain DUIGOU Abdelhakim KHELLAF Jean-Luc LALLEMANT Thomas LE CLEACH Gilles PATRAVE David TÉTART Éric TURBAN	- - - - - - - - - - -	liste UNSA liste CGT liste UNSA liste CGT liste CGT liste CGT liste UNSA liste CGT liste UNSA liste UNSA liste CGT	<i>CSE 3/BUS-MRB</i> <i>CSE 14/SEM-CML</i> <i>CSE 3/BUS-MRB</i> <i>CSE 11/MRF</i> <i>CSE 2/BUS-MRB</i> <i>CSE 8/ING-MOP</i> <i>CSE 6/DSC</i> <i>CSE 12/MTS</i> <i>CSE 2/BUS-MRB</i> <i>CSE 5/BUS-MRB</i> <i>CSE 7/GDI</i>

Assistent à la séance :

Mme	Laure FONTAINE	Représentante du syndicat CFE-CGC
MM.	Thierry BABEC	Représentant de l'UNSA
	Bertrand HAMMACHE	Représentant de l'union syndicale CGT

¹ Excusé

ORDRE DU JOUR

I - EXAMEN DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019

II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

III - INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE

IV - QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

- 1 - Information/consultation sur le projet de plan de développement des compétences 2020
- 2 - Information/consultation sur le projet de bilan social 2018
- 3 - Information/consultation sur le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes 2018
- 4 - Information sur le projet de transformation du SCC*
- 5 - Information sur le programme LYBY + : méga-zoning du projet et macro-zoning du bâtiment C*
- 6 - Consultation sur le projet de transfert des activités MRB-PCR de Championnet sur les plateformes VAL-LDR

V - QUESTIONS DIVERSES

FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE SUIVANTE

* Dossier traité en Commission SSCT

La séance est ouverte sous la présidence de M. AGULHON à 8 heures 43.

M. Le PRÉSIDENT.- Bonjour. Je vous prie d'excuser mon retard. Compte tenu de la configuration de la réunion et du fort absentéisme, il se passe peut-être quelque chose. Je ne vais peut-être pas dérouler la séance comme prévu. Je peux malgré tout commencer par les informations du président.

Je voudrais commencer par présenter à l'instance mes meilleurs vœux pour cette année 2020. Le premier vœu que je formule est que l'on se réunisse le plus souvent possible, en tout cas plus souvent qu'au cours des dernières semaines. Je donne la parole au Secrétaire.

M. SARRASSAT.- Au nom des élus du CSEC de la RATP, nous présentons tous nos vœux à l'ensemble des salariés, sachant qu'ils ont vécu une situation difficile ces derniers temps. Nos représentants syndicaux auront l'occasion de s'exprimer sur la manière dont a été géré le conflit des retraites dans certains secteurs. J'espère pour eux, pour leurs familles et leurs proches que tout se passera bien et que l'entreprise arrivera à recréer un lien social avec eux, ce qui est loin d'être le cas en ce moment.

On ne va pas aller plus loin dans cette séance. Les organisations syndicales vous donneront dans leur déclaration leur impression, leur vécu sur ce qu'il s'est passé pendant plus d'un mois et demi de grève. Je pense que c'est de nature à vous faire réfléchir et à questionner le plus haut niveau de l'entreprise sur la situation catastrophique dans laquelle se sentent les employés de notre entreprise. Je ne dis pas que c'est toujours le cas, mais la tension est palpable dans tous les secteurs actuellement.

M. Le PRÉSIDENT.- Nous recueillons donc les déclarations.

M. BABEC.- C'est dans une configuration « service minimum » que la délégation UNSA RATP se présente aujourd'hui en séance CSEC, nous allons nous en expliquer !

Le 5 décembre a débuté un mouvement social historique contre une réforme qui mettra à mal le lien principal des salariés de la RATP avec leur entreprise : leur régime de retraite.

Ce régime, déjà amoindri par les précédentes réformes, reste cependant ce qui fonde principalement le lien d'appartenance à cette entreprise, la mobilisation ne pouvait être que forte et déterminée. Bien avant cette séquence, dans cette instance, les élus UNSA RATP vous expliquaient dans une déclaration les risques d'une telle réforme et le fait que notre organisation syndicale, sur ce sujet, a de tout temps été à la pointe du combat : les faits ne nous ont pas démentis.

Les agents de l'entreprise ont bien compris que cette réforme n'a pour seul but que de les faire travailler plus longtemps dans un contexte où le pouvoir politique a, à l'évidence, besoin de démontrer à une partie de l'électorat qu'il aura vaincu là où des prédécesseurs ont échoué : supprimer les régimes spéciaux.

Les salariés ne sont pas dupes et c'est pour cette raison qu'ils se sont porté grévistes massivement et en particulier à l'exploitation.

Les agents voulaient le retrait de cette réforme qui prive tout une partie des collègues (ceux dont la DOD est après 2037) d'un départ anticipé qui est la juste compensation de leur pénibilité. La comparaison très hasardeuse du Premier ministre entre l'exercice du métier de machiniste receveur en banlieue parisienne et Bordeaux ou Le Havre, prouve une nouvelle fois, si nécessaire, la méconnaissance de nos gouvernants, toutes tendances, sur la pénibilité de nos métiers, pénibilité aujourd'hui principalement due à l'environnement urbain : congestion urbaine, insécurité mais aussi pressions à la production.

À ce stade, il apparaît important de préciser si besoin en est, que les agents partent bien en grève contre le gouvernement et son projet, pas contre leur entreprise qui subit, comme les salariés, des choix qui lui échappent.

Aussi, que dire de l'attitude de l'entreprise et particulièrement celle du département BUS qui n'avait en ligne de mire que la production kilométrique au détriment du collectif de travail et des relations futures. Ainsi, certains directeurs ou directrices d'unités opérationnelles (Asnières, Charlebourg, Nanterre, Pavillons, Pleyel, Ivry...) ont privilégié la violence, les menaces et les intimidations envers leurs agents plutôt que le dialogue et l'apaisement. C'est d'ailleurs la voie de l'intimidation, de la pression psychologique qui est utilisée dans beaucoup de secteurs RATP pour tenter de dissuader les velléités de grève.

Mais revenons à BUS. Le gouvernement nous attaque frontalement et ne s'en cache pas, notre propre entreprise autorise, ou bien sollicite l'inacceptable : la force. Heureusement, la troupe n'est plus employée pour tirer sur les travailleurs !

Dans plusieurs unités Bus, les agents grévistes ont subi : grenades de désencerclement, (y compris à l'intérieur de l'unité !) gazages, coups de matraques, le tout sans distinction puisqu'y compris des agents travaillant et venus sortir leurs bus ont fini leurs journées avec des points de suture !

Nous vous rappelons que la grève est un droit tout autant que celui de manifester, alors que penser de ces DUO qui ont fait appel aux forces de l'ordre pour empêcher les machinistes et les mainteneurs d'entrer sur leur lieu de travail ? C'est une façon de leur dire : *« si vous n'êtes pas venus pour faire des kilomètres ou bosser, vous n'avez rien à faire là !!! »*.

Bien sûr, l'entreprise a dû faire face à des opérations de blocage qui, pourtant auraient pu se régler assez facilement et en tout cas le plus souvent avec un peu de dialogue et de compréhension, et finir en simple filtrage. Cela s'est passé dans plusieurs endroits, y compris ceux où ensuite les coups de matraques ont sévi.

Nous notons avec vous qu'aucun dégât n'est à déplorer envers les installations fixes ou les matériels. Sauf la grille du centre d'Ivry, mais là, adressez-vous à la police !

Vos agents de BUS et MRB n'oublieront pas que leur propre entreprise a exigé l'emploi de la violence. Quelles relations sociales envisagez-vous pour la suite ?

Nous entendons également protester aujourd'hui contre cette

même violence aveugle contre des agents manifestant pacifiquement et qui ont fini leur journée à l'hôpital. On pourra toujours objecter : « mais que faisait cet agent à cet endroit risqué ? » Cela n'autorise pas la force publique à frapper une femme par-derrière. Là encore, points de suture !

Vos salariés n'oublieront pas non plus l'absence d'étalement des jours de décembre, a priori car la demande d'étalement est arrivée trop tard et le service n'a pas redémarré suffisamment tôt... Vous seul maîtrisez les délais inhérents à la paye : n'avez-vous jamais vécu avec 1 700 € par mois ? L'idée de l'étalement ne pouvait-elle venir de l'entreprise ? D'autant que l'UNSA n'en était pas à sa première demande...

Espérons que vous accéderez à notre sollicitation pour les jours de janvier, il s'agit de ne pas dégrader plus encore les futures relations de travail, dans l'intérêt de tous...

Enfin, il serait intelligent de souffler aux hiérarchies locales de cesser leur travail de sape des esprits par leurs messages amicaux envers les agents concernant les salaires 2020 ou l'intéressement 2020 au titre de 2019. Ce genre de messages ne va pas dans le sens de l'apaisement.

Une pensée malgré tout aux agents non-grévistes qui, pour une très grande partie d'entre eux, soutiennent le mouvement mais qui, pour des raisons diverses et variées, n'ont pas pu se joindre à cette mobilisation, tout ou partie. Même pour ces agents, le département BUS a fait preuve d'un mépris sans précédent. Ils ont été envoyés seuls sur des lignes à forts taux de charge. Le département faisant fi du devoir de sécurité qu'a l'employeur vis-à-vis de ses salariés.

Vous l'aurez compris, Monsieur le président, ce mouvement de grève est aussi une réponse au management qui s'opère notamment à BUS mais pas seulement, depuis quelques années. Certains de vos représentants ont ouvert la boîte de Pandore de la contestation sociale avec toutes les conséquences que cela induit.

Comment par exemple traduire la décision du département BUS, encore lui, de suspendre le paiement du CETT pour 5 000 machinistes, en pleine grève, après un dialogue social détestable sur ce sujet d'ailleurs...

À l'aube de la concurrence pour ce département et MRB, ne plus avoir l'adhésion du collectif de travail est suicidaire. Nous espérons enfin que le département BUS mettra fin à sa prévisible campagne de sanctions disciplinaires qui ne pourra qu'aggraver encore les choses et crispier un peu plus, si c'est possible, les relations sociales.

Pour tous ces motifs, vous comprendrez que nous ne souhaitons pas siéger à cette séance.

M. HAMMACHE.- Si la direction de notre entreprise avait eu besoin de démontrer aux agents et à ses pouvoirs de tutelle qu'elle a changé, la démonstration est faite.

Face à la détermination des travailleurs de la RATP à ne pas se faire voler une conquête sociale, pas des moindres, celle de la retraite par répartition, vos directions locales n'ont pas hésité à utiliser les forces de

l'ordre pour charger les travailleurs grévistes, jusque dans l'enceinte de certains centres bus et sans disposition judiciaire légale en vigueur. À ce titre, allez-vous saisir les autorités compétentes pour dénoncer ces situations ? Ne pas le faire, c'est être complice y compris des brutalités policières sur nos collègues.

Prouvez-nous que les directions locales n'ont pas été zélées en se mettant aux ordres de ce gouvernement qui n'a qu'une obsession, celle d'humilier les travailleurs. Jusque-là l'usage de la barbarie douce était la méthode : des réorganisations permanentes pour déposséder les agents de leur savoir-faire ou dégrader leurs conditions de vie avec des mobilités contraintes. Hier juste des matricules, depuis le début de la mobilisation, désormais traités comme des voyous que l'on charge et que l'on matraque !

La direction n'a donc pas écouté les signaux des organisations syndicales qui diagnostic après diagnostic, dans cette instance même, n'ont eu de cesse de rappeler qu'à un moment donné la colère se traduirait dans la grève dure si le rythme effréné des transformations de notre entreprise publique ne prenait pas suffisamment en compte l'humain plutôt que le « business » et si les revendications salariales n'étaient pas entendues.

Le conflit en cours n'est pas terminé. Les agents, au travers de nos organisations n'ont pas abandonné leur objectif d'imposer le retrait de ce projet de loi, véritable recul social en perspective. N'hésitez pas à le rappeler, comme nous régulièrement, au gouvernement.

Il est urgent donc que vous reveniez à la raison pour sauver ce qu'il va rester de la cohésion dans les communautés de travail.

Il n'y a d'ailleurs pas que les futurs rapports entre les grévistes et les directions locales. Il y a aussi avec celles et ceux à qui vous avez imposé des conditions travail dangereuses, comme nos collègues non-commissionnés qui ont subi du chantage au commissionnement. Des salariés dont ce n'étaient pas leur qualification pour assurer la canalisation sur des quais et dans les couloirs bondés. Tout cela pour afficher un semblant de trafic et espérer les exaspérations des voyageurs contre les travailleurs grévistes en espérant ainsi retourner l'opinion publique. Une large majorité a très bien compris que sans cette réforme systémique, cette grève d'intérêt générale n'aurait pas lieu. De ce côté-là, la stratégie du gouvernement n'a pas fonctionné.

Alors pour finir, les procédures disciplinaires que vous avez engagées pendant ce conflit sont de nature à ne pas retrouver les bonnes conditions de relations de travail pour l'avenir. Y renoncer serait un vrai signe d'apaisement, nécessaire à faire retomber les tensions. Tout le monde a bien conscience qu'il y a pu avoir des débordements sur certains sites. Mais les droits obtenus pour tous, par la grève, ce sont aussi gagnés dans des bras de fer avec entre-autre occupation des lieux de travail.

La balle est donc dans votre camp pour mettre un terme à cette mobilisation légitime. À ce niveau de colère sociale, vous comprendrez donc que nos élus ne siégeront pas dans cette instance jusqu'à ce que vous ayez pris en compte nos demandes.

Mme FONTAINE.- Dans le cadre du projet de réforme du régime

de retraites, la CFE-CGC Groupe RATP engagée dans le mouvement d'opposition nationale avec le soutien de sa confédération, réaffirme son désaccord avec les modifications présentées par le gouvernement. C'est une réforme inutile et dangereuse dont le seul objet à terme est de diminuer globalement le niveau des pensions, en faire une annexe du budget de l'État soumise aux impératifs de convergence européenne et ouvrir ainsi la voie à des produits de retraite supplémentaire. C'est la destruction du modèle social français, et de son rôle d'amortisseur face aux crises financières. La confédération CFE-CGC demande le retrait de ce projet pour asseoir des bases réelles de discussions sans préalable d'exigences paramétriques qui aujourd'hui emmurent les débats. Par ailleurs, la CFE-CGC Groupe RATP reste disponible pour des rencontres avec la Présidente, dans le périmètre de responsabilités qui lui est confié, afin de poursuivre le dialogue déjà commencé pour préserver le niveau des retraites des salariés du Groupe RATP.

Face à ce long conflit, la CFE-CGC Groupe RATP déplore les événements violents qui se sont déroulés sur les lieux de travail de nos réseaux routier et ferré et est inquiète des conséquences sur le climat social interne.

Aujourd'hui le comité social économique central RATP doit se réunir pour une séance ordinaire. Nous constatons que les représentants des salariés opérateurs ne siègent pas. Le mandat des élus de la CFE-CGC Groupe RATP émane du vote de l'encadrement. Aussi, la CFE-CGC Groupe RATP n'est pas légitime pour rendre des avis qui concerneraient le personnel opérateur. Dans ce cadre et pour respecter la représentativité syndicale dans l'expression des débats, la CFE-CGC Groupe RATP prend la décision de ne pas participer seule à la séance de ce 22 janvier 2020 et demande le report des points inscrits à l'ordre du jour.

M. Le PRÉSIDENT.- Je vous remercie d'être venus dans cette configuration, car cela permet d'avoir un échange. On n'a pas pour habitude de rebondir sur les déclarations dans cette instance, mais celles-ci engagent au débat, je ne veux pas m'y soustraire.

J'essaie de remettre dans l'ordre des points qui ont été évoqués.

J'ai entendu un soupçon d'accusation en évoquant un appui politique au gouvernement. Vous avez tous rappelé que c'était une opposition à un projet politique. Dans certains endroits de l'entreprise, plus de 97 % des personnes ne sont « pas concernées » par le sujet. Dans un certain nombre de déclarations, de tracts et lors d'assemblées générales, on entend que les grévistes ne font pas grève pour eux mais pour les générations à venir, pour leur famille, leurs enfants. On voit bien que le mouvement a dépassé les frontières de l'entreprise. Je tenais à le rappeler.

Pendant toute cette période, nous avons été guidés par trois aspects : le souci d'assumer notre mission de service public minimum, les objectifs de kilomètres, le respect des indicateurs d'Île-de-France Mobilités, etc. On les a oubliés ; ce qui nous a guidés aux premiers jours de la grève : assurer aux voyageurs d'Île-de-France le service minimum dont ils peuvent bénéficier de par la loi. Quand nous avons été confrontés à des blocages, nous avons émis des demandes de réquisition des forces de police, qui ont la responsabilité d'intervenir dans leur cadre légal. Je ne pense pas que nous ayons connu des situations dans lesquelles le support juridique nous ait manqué pour requérir les forces de police. Quand une requête est

émise, elles se retrouvent sous l'autorité de l'organisation à l'origine de la requête. La police intervient dans le cadre professionnel qui est le sien. On peut tous regretter qu'il y ait eu des blessés dans ces circonstances, mais on sait aussi que dans des situations de blocage, on peut être exposé aux conséquences que vous avez décrit.

Je n'ai pas en tête un cas où l'intervention des forces de police a été un préalable à tout. La réquisition n'a jamais été envoyée qu'à la suite de discussions. Tous les DUO commençaient le matin en ayant une discussion avec les interlocuteurs qu'ils trouvaient en face d'eux, quand c'était possible, car quand le centre n'était bloqué que par des personnes extérieures, il était difficile d'avoir un interlocuteur. Il y a eu tous les matins des discussions sur l'intervalle à respecter pour la sortie des bus. Des échéances étaient fixées pour décider de filtrer jusqu'à telle ou telle heure mais quand rien ne se passait au-delà de ces échéances, nous émettions parfois des réquisitions pour assurer ce service minimum en vertu de notre obligation de service public. Le premier objectif était donc de nous assurer du service minimum garanti, autant qu'il pouvait l'être avec les personnes disponibles.

Notre deuxième priorité était de faire en sorte que les relations de travail entre grévistes, non grévistes, managers, agents, etc., soient les moins dégradées possible.
M. BABEC.- C'est raté.

M. Le PRÉSIDENT.- Je rappelle que c'était l'intention. Nous avons essayé de faire en sorte que cela se passe le moins mal possible. Nous savons que plus le mouvement est intense, plus il dure, plus le risque d'interpellations augmente entre grévistes, non grévistes, managers. Nous avons constaté un certain nombre de débordements.

L'une des caractéristiques de ce mouvement par rapport à ceux connus jusque-là a été la force des images et des témoignages sur les réseaux sociaux, qui nous a tous pris de court et a joué dans tous les sens. La sécurité des agents et des personnes transportées faisait partie de nos trois priorités, après celle du service minimum.

Notre troisième priorité était d'assurer une information voyageurs la plus claire possible afin de permettre aux Franciliens de prendre leurs dispositions pour leurs déplacements quand nous n'étions pas capables d'assurer le service nominal.

On se retrouve dans une situation de préparation à la fin d'une grève, que vous avez décrite, avec la question... En tout cas, je l'espère. Je veux bien ne pas évoquer les conséquences sur l'entreprise, mais il faudra s'en expliquer, y compris dans cette instance. Ce mouvement n'est pas sans conséquences sur nos emplois d'aujourd'hui et à venir.

Par ailleurs, j'ai reçu des demandes de certains d'entre vous d'étalement des jours de grève de janvier. Nous aurons l'occasion de nous revoir sur le sujet. Je n'ai pas d'annonce à vous faire aujourd'hui.

Quant aux sanctions disciplinaires, j'entends dire qu'il y en aurait des centaines en préparation, que ce serait « haro sur les grévistes ». Nous ne sommes pas dans ces dimensions. Il a été constaté des comportements inadmissibles. Des procédures ont d'ailleurs commencé sur le site de Vitry. Nous connaissons bien la jurisprudence sur les circonstances exceptionnelles d'une grève et savons faire la distinction entre des agissements de filtrage, d'influence, et des circonstances d'insultes, de pressions inadmissibles, de sabotages. Des investigations sont en cours pour sabotage sur les lignes de métro 8, 2, et peut-être la 7. Même

en temps de grève, il y a des choses que l'on ne peut pas laisser passer.

Compte tenu du fait que les uns et les autres ont quand même adopté des attitudes responsables, de respect de l'outil de travail et de respect minimum des personnes, on ne dénombre pas des centaines de cas. Ce sont des cas un peu individuels. Nous aurons l'occasion de nous expliquer. J'aimerais couper court à l'idée qu'il y aurait des centaines de procédures disciplinaires en cours ou envisagées. Les proportions ne sont pas du tout celles-là. Il s'agit d'environ dix cas à Bus, trois cas au RER et cinq enquêtes en cours au métro. Ce ne sont pas les chiffres que l'on entend dans les couloirs de la RATP ou qu'on lit dans certains journaux.

Nous sommes conscients de l'enjeu qu'il y a à reconstituer le collectif, comme vous l'avez tous rappelé dans vos propos. Comme vous, nous connaissons les éléments d'apaisement. J'espère que nous saurons trouver ensemble les moyens de les mettre en œuvre.

Je rebondis sur les propos de Mme FONTAINE. Je rappelle les deux grands ingrédients que nous avons obtenus. 58 % des agents continueront à être affiliés au régime de retraite jusqu'à la liquidation de leur retraite, qu'ils restent dans l'EPIC ou soient transférés dans des filiales dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, puisque la DOD avant 2037 vaut aussi pour les agents de Bus qui iront en filiale. Les agents qui ont une DOD après 2037 auront un régime de retraite mixte entre leurs droits acquis à la RATP et des droits acquis au SUR. Les droits acquis à la RATP ont fait l'objet d'une valorisation des six mois pris en compte dans le cadre de la concertation que nous avons eue avec deux des trois organisations syndicales représentatives, ce qui améliore significativement la valorisation des droits acquis.

Nonobstant cette transition, nous avons des discussions et des négociations à mener sur retraites supplémentaires, Perco, seconde partie de carrière et fin de carrière. Nous vous proposerons d'en discuter le plus rapidement possible, encore faut-il que vous acceptiez.

Je prends acte de votre position à tous aujourd'hui. Je vous invite à ne pas prolonger cette politique de la chaise vide parce que l'entreprise a besoin de ses instances représentatives du personnel pour faire avancer des sujets. Nous n'avons pas envie de continuer à avancer seuls. Il en va de même pour les négociations. Je note avec satisfaction la disponibilité de la CFE-CGC, exprimée dans la déclaration, pour entamer ces discussions et ces négociations le plus tôt possible. Cela fait partie des éléments qui pourraient rassurer les agents qui seront dans des dispositifs de retraite « à cheval » entre leurs droits acquis à la RATP et ceux acquis au système universel.

Voilà les quelques points sur lesquels je voulais rebondir à l'issue de vos déclarations.

Vous avez dit, Monsieur BABEC, que ce qui faisait l'attachement ou le lien des agents avec leur entreprise était la retraite. C'est sûrement l'un des liens, mais je ne voudrais pas qu'on laisse entendre à l'extérieur de l'entreprise que ce serait la seule motivation des salariés dans leur travail. On se dit suffisamment ici qu'ils ont le service public chevillé au corps, le souhait de transporter des personnes, un attachement à l'entreprise, pour ne pas réduire leur attachement à la retraite malgré toute l'importance de ce sujet.

Monsieur SAUTEL ?

M. SAUTEL.- Vous l'avez vous-même relevé, ce conflit sur les retraites

dépasse largement le cadre de l'EPIC RATP. Nous avons un désaccord avec vous, Monsieur le Président, quand vous avez indiqué que la majeure partie des salariés de l'entreprise était protégée de cette réforme systémique sur les régimes de retraite, puisque, comme cela vient d'être dit dans les déclarations syndicales des trois OS dîtes représentatives, ce mouvement de grève inédit par son ampleur a largement dépassé le cadre du périmètre RATP. En effet, les agents RATP ont bien compris qu'ils n'étaient pas là pour se regarder le nombril et défendre leur pré carré, mais que la contestation était nationale, qu'elle concernait tout le pays. Et c'est bien cela qui a guidé l'ensemble des forces syndicales de la RATP. Nous avons ainsi avec vous une différence d'approche fondamentale sur ce dossier, vous en conviendrez.

Je saisis la balle au bond lorsque vous dites que le dialogue va devoir se renouer, car j'ai encore en mémoire les vœux de la P-DG qui précisait de façon apaisée, que l'entreprise devait avancer, qu'il faudrait retisser les liens de la communauté de travail entre les uns et les autres. Mais comme il y a loin de la parole aux actes ! Comme il y a loin entre cette déclaration d'intention et les faits, factuels, qui ont encore cours aujourd'hui !

On nous dit que le champ répressif n'est pas si élevé que cela, s'agissant de la posture de l'entreprise. Pourtant nombreux étaient les élus de la délégation CGT à vouloir se déplacer ce matin, pour vous dire tout le bien qu'ils pensent du positionnement de l'entreprise sur le sujet, notamment dans les centres Bus. Ils auraient à vous faire part d'éléments éclairants quant aux directions de certains centres Bus, qui pour certaines ont filmé les salariés en assemblées générales, qui pour d'autres marchaient en tête de gondole avec les forces de l'ordre afin de déloger les salariés. Cela a créé énormément d'amertume, de ressenti. Beaucoup disent, au vu de ce qu'il s'est passé, qu'il y aura un avant et un après. Pour une entreprise qui dans le pays, se targue d'être le chantre du dialogue social, les plaies risquent de rester ouvertes longtemps.

Le nœud du problème réside dans les discussions que vous allez avoir avec vos partenaires sociaux pour résoudre tout cela. Il vous faudra faire la distinction entre ce qui relève d'un conflit, de points de friction ici ou là et de ce qui est lié à de gros dépassements de bornes. Car en ce qui concerne les centres Bus il n'y a pas eu de blocages mais pour beaucoup plutôt des points de filtration. Et d'après mes informations, aucune casse, aucune vitre de bus n'a été cassée quel que soit le centre Bus.

M. Le PRÉSIDENT.- Sur le T3 bis, toutes les vitres arrière de neuf rames ont été fracassées il y a dix jours, en début de matinée. Avant les vacances, tous les bus qui sortaient du centre bus de Belliard ou d'Aubervilliers étaient attaqués 300 mètres plus loin, par des jets de pierres ou de projectiles, pendant 20 ou 30 minutes.

M. SAUTEL.- Par des salariés de l'entreprise ?

M. Le PRÉSIDENT.- Sur le tramway, compte tenu de l'endroit où cela s'est produit, nous pensons que cela ne peut être que l'œuvre de salariés RATP, mais nous n'avons pas de preuve ni de vidéo pour l'instant. Cela reste isolé, je ne veux pas en faire une généralité, de la même façon que l'on ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé.

M. SAUTEL.- Vous avez cette chance, vous direction, d'avoir à la RATP des salariés et des Organisations Syndicales responsables, qui ne sont pas là pour casser l'outil de travail. Je ne sais pas si vous en êtes bien conscients ?!

M. Le PRÉSIDENT.- Je vous l'ai répété tout à l'heure.

M. SAUTEL.- Parce que c'est le message que nous voulons vous passer. Durant les piquets de grève dans et devant les centres Bus, personne n'a cassé de matériel. J'insiste.

De la parole – la vôtre – aux actes, on pointe dans l'entreprise une distorsion qui amène les salariés à de l'amertume, un ressenti, de la colère contre leur employeur. C'est cela qui est remonté aujourd'hui et nous verrons ce qu'il adviendra de tout ça. De plus, des bruits courent, fondés ou pas, selon lesquels eu égard à ce conflit lourd et inédit au sein de l'entreprise, les NAO seront à zéro. Nous avons donc le sentiment d'avoir devant nous une direction revancharde par rapport à ces jours de grève. C'est ainsi l'une de mes questions, êtes-vous revancharde ?! Avons-nous au vu de l'ampleur du conflit sur cette réforme systémique des retraites à laquelle nous sommes toujours opposés, une direction de l'entreprise revancharde ?

M. Le PRÉSIDENT.- Nous avons une responsabilité partagée pour retisser des liens et ne pas aller dans les excès. Je vais vous donner des éléments. L'idée n'est pas de faire une surenchère d'arguments, mais de partager des informations. Vous parlez des images et des personnes qui filment. Des vidéos ont été utilisées des deux côtés. Des personnes ont été filmées sans leur autorisation, dans une enceinte privée, au cours d'un conseil de discipline. Ces vidéos ont été reproduites sur différents réseaux sociaux que vous ne maîtrisez pas plus que nous et que vous subissez comme nous.

Une directrice de centre bus s'est fait publiquement menacer de mort devant une foule filmée. On ne peut pas laisser passer cela. Je ne suis pas en train de généraliser, c'est une exception. Je le répète, à la RATP, l'outil de travail a été globalement respecté et les uns et les autres ont globalement fait preuve de responsabilité dans l'entretien d'un climat le plus sain possible. Il faut vérifier ce que vous mentionnez sur le management, mais il y a eu des dérives inadmissibles de la part de grévistes. Nous ne laisserons pas passer cela, et ce n'est pas par esprit de revanche.

Vous me questionnez pour savoir si nous avons un esprit revancharde. Si je ne devais vous donner qu'une démonstration de cela, je vous dirais que nous avons obtenu ensemble la transition pour le personnel RATP. La direction a aussi pris sa part. Certaines personnes ont travaillé pendant des jours, des nuits et des week-ends pour obtenir ce résultat. Étant contre le projet -cela se respecte-, vous n'êtes pas venus nous dire ce que vous vouliez dans la transition. Ce qui a été obtenu dans la transition l'a été par la discussion. Une entreprise revancharde laisse les organisations syndicales et le personnel en grève se débrouiller. Nous avons tenu à cette transition parce que nous avons conscience de la nature du contrat social entre l'entreprise et ses salariés. Elle peut plaire ou pas, mais elle existe et ce n'est pas le cas pour tous les régimes spéciaux.

À votre question : « avez-vous un esprit revancharde ? », la réponse est non. Maintenant, il va falloir nous aider...

M. SAUTEL.- Je faisais ici allusion à la sortie de crise.

M. Le PRÉSIDENT.- La transition fait partie de la sortie de crise, sinon pourquoi la faire ? Le premier élément de sortie de crise est la transition, ce n'est pas un élément d'entrée de crise.

Par ailleurs, il faudra nous aider à ne pas mal interpréter ce qu'il va se passer. Il y a un lien dans la formule mathématique, entre le niveau d'intéressement versé et un certain nombre d'indicateurs de l'entreprise. Une perte annuelle de 200 M€ a un impact sur l'entreprise. Il ne sera pas à zéro, mais ne se situera pas au niveau où il aurait été sans la perte de 200 M€. Ce n'est pas un esprit de revanche, mais une conséquence mécanique du fonctionnement de l'entreprise. Ce n'est pas parce que l'on communique sur le fait que cela a un impact sur les comptes et que celui-ci en a d'autres sur la rémunération que l'on fait preuve d'esprit de revanche, c'est le fonctionnement normal d'une entreprise. Il faut placer chacun devant ses responsabilités, ce qui ne signifie pas être dans un esprit de revanche. Nous sommes dans une discussion normale.

Nous ne sommes pas dans un esprit revanchard. Je vous ai donné un ordre de grandeur des enquêtes qui sont en cours d'instruction. Quand on compare le nombre d'heures de grève -correspondant au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de grévistes- avec le nombre de sanctions disciplinaires qu'il pourrait y avoir, chacun conviendra que l'on n'est pas du tout dans un sentiment de revanche. Nous ferons les comptes quand nous aurons été au bout de l'examen des PV d'huissiers et des dossiers. La proportion ne sera pas très différente de celle que je vous indique.

Il faudra être tous ensemble autour de la table, les uns pour ne pas alimenter le sentiment par des actions qui ne seraient pas appropriées, et les autres en ne surinterprétant pas.

M. HAMMACHE.- Cela amène des réactions. Vous parlez de sabotage. Quand le gouvernement déclare la guerre sociale aux travailleurs de ce pays, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des actes de résistance. Vous les qualifiez de sabotage. Nous les déplorons, ce n'est pas notre méthode, mais les travailleurs se mettent en mode résistance. Il y a un problème d'analyse avec ce gouvernement. Je sais que j'ai en face de moi la direction de l'entreprise, et pas les ministres de tutelle. Quand on nous fait la proposition de la clause italienne, on n'a pas confiance dans la démarche. Nous n'avons plus confiance. D'ailleurs, cela s'est démontré avec l'âge pivot à 64 ans, qui va devenir un âge d'équilibre qui sera probablement fixé à 67 ans. Des propositions sont faites dans un hypothétique objectif d'amortisseur, mais on sait depuis le temps que les propositions de ce gouvernement sont mensonges sur mensonges. Il n'y a aucune raison de le croire aujourd'hui.

La différence entre la direction générale et nous est que nous faisons une carrière de 35 à 40 ans dans l'entreprise, alors que vous n'êtes que de passage. Vous pouvez « vendre » tout ce que vous voulez, on ne vous demandera pas de comptes. Dans dix ans, vous aurez fait une mobilité dans un autre groupe. Le gouvernement veut mettre en place une réforme pour laquelle toutes les propositions passeront par décret, par ordonnances. Nous l'avons compris. Avoir investi de l'énergie pour obtenir cela n'est pas suffisant parce que la loi en elle-même ne garantit rien. Il y a une erreur d'analyse de votre part. Arrivé à ce niveau de colère, toutes les propositions qui seraient dépendantes de cette réforme ne sont pas crédibles.

M. Le PRÉSIDENT.- Que puis-je faire devant ce déficit de confiance ? Je vous donne rendez-vous à la publication des ordonnances. J'espère que vous saurez reconnaître que ce qui a été promis dans la transition sera mis en œuvre.

M. HAMMACHE.- Comme en 2008, sur les compensations.

M. Le PRÉSIDENT.- Le rapport de la Cour des comptes dénonce

suffisamment cela...

M. HAMMACHE.- Il n'y a plus de bonification mais la pénibilité existe encore. Il y avait une clause de revoyure. Pendant dix ans, les DRH se sont succédé.

M. Le PRÉSIDENT.- Je vais recentrer sur le sujet. Donnons-nous rendez-vous dans quelques semaines au moment de la publication des décrets et ordonnances qui décriront la transition à la RATP. J'attendrai votre commentaire à ce moment-là.

Face à la défiance, il n'y a que la preuve des faits. Je ne peux pas vous dire autre chose. Nous verrons à la lecture du texte qui garantira la transition à la RATP.

M. BABEC.- On ne va pas refaire la déclaration. Nous avons dit ce que nous avons à dire. Si certains éléments vous intéressent ou vous ont échappé, vous aurez le loisir de la relire.

Je voudrais insister sur un point, parce que vous avez répondu à certains éléments des déclarations respectives en essayant de ne pas tomber dans l'idée que dans le temps c'était mieux. Tout de même ! Ce n'est pas la première fois -et ce conflit ne l'a pas démenti- qu'on interpelle l'entreprise... Qu'on le veuille ou non, nous sommes une entreprise de main-d'œuvre, personne ne le contestera. Hormis quelques centaines ou milliers de salariés ingénieurs, cadres supérieurs, etc., c'est une entreprise de main-d'œuvre opérateurs. Je ne dis pas que ce sont des « bourrins », mais il y a une façon de s'adresser à la population concernée. On ne manage pas de la même façon un laboratoire de recherche et une équipe de nettoyage industriel.

Dans l'entreprise, de nombreux responsables, y compris à des postes importants, ont commencé à des niveaux bien inférieurs dans la hiérarchie. Le cas le plus simple est celui de M. SIMANA, conducteur de bus, qui a fini RH au Département SUR. J'ai le sentiment qu'il en restait quelque chose et qu'ils savaient ponctuellement -tout en faisant parfois des erreurs- s'adresser aux salariés. Ils savaient ne pas sacrifier l'avenir au présent.

Vous avez dit que suite à un échange qui pouvait durer une demi-heure, vous n'aviez pas d'autres choix que d'envoyer la troupe. Ce n'est pas ce qu'il s'est passé dans les centres bus. Quand un chef d'unité, en présence d'un huissier, entouré de CRS, s'adresse à ceux qu'il pense être les leaders locaux -qui ne sont pas connus pour être des délinquants notoires- en leur demandant de libérer la sortie du centre, la première réaction des salariés est de répondre non presque en rigolant. Le chef d'unité demande alors à l'huissier de constater et à la police de faire son travail. Cela dure 30 secondes. Si vous appelez cela du dialogue... !

Dans d'autres centres bus, passant sur le côté hâbleur, la discussion a eu lieu et la situation s'est décantée au bout d'un quart d'heure ou d'une demi-heure parce que le bon sens l'a emporté. Une quinzaine de personnes voulait sortir leur bus, cela n'allait pas casser la grève, tout le monde en était conscient.

Les personnes ont parfois l'impression d'avoir affaire à des comptables et pas à des directeurs d'unité. Certes ils ont un double rôle à jouer, ils doivent veiller sur le budget mais sont aussi censés être les interlocuteurs de l'entreprise auprès des salariés. L'un des aspects de leur fiche de poste recouvre le dialogue, une forme d'empathie. Leur comportement n'améliore pas la situation. J'ai le sentiment que ce savoir-faire s'étirole avec le temps.

Il ne faut pas en faire une caricature, mais le centre bus de Belliard a convoqué

une jeune machiniste, mère isolée de trois enfants, à un entretien préalable avant licenciement pour insuffisance professionnelle. Elle a fait appel à un délégué de chez nous, qui l'a accompagnée et a essayé de savoir ce que contenait le dossier. Elle est passée à un feu orange. Chacun sait que l'on ne stoppe pas un bus comme une voiture. Accessoirement, on peut griller un feu rouge pour éviter de renverser des personnes dans le bus.

Certes c'est une faute, c'est une inattention d'une fraction de seconde. C'est un choix presque fait dans la logique de la politique commerciale de l'entreprise. Le délégué que vous connaissez, M. CHIKH, est dans l'attente de la décision. Selon lui, la personne sera licenciée parce qu'elle n'est pas commissionnée. Peut-on avoir un minimum d'empathie, de compréhension dans cette entreprise au lieu de se glorifier d'instaurer un climat ou une image de marque en faisant des exemples à bon compte ?

Je ne citerai personne, mais il existe des cas bien plus graves pour lesquels l'entreprise a envoyé à son personnel le message qu'elle avait baissé son pantalon.

Peut-on faire la part des choses ? Les responsables d'unité peuvent-ils être recrutés pour leurs qualités humaines ? Quand j'étais en terminus, selon le régulateur, le tour supplémentaire pour dépanner l'entreprise pouvait être acquis d'office alors que l'on avait fini son service. En revanche, on ne le faisait pas pour un autre qui était identifié comme un imbécile et qui ne renvoyait jamais l'ascenseur. La relation humaine est de plus en plus rare. Cela devrait peut-être faire partie des critères de recrutement à certains postes. L'entreprise serait gagnante.

M. SARRASSAT.- Vous avez dit que vous souhaitiez une bonne tenue des instances représentatives du personnel. Je vais commencer par un compliment avant de vous dire ce que je pense de tout le reste.

Dans cette instance, l'IRP est bien tenue. Les élus peuvent s'exprimer, il y a des expertises, des analyses complètes de la situation de l'entreprise. Je pense que l'instance représentative du personnel fonctionne. Le respect est mutuel. On peut être en désaccord. En revanche, la notion de respect mutuel et de respect dans les débats disparaît en CSE. Je pense que la manière dont les sujets sont abordés dans certains CSE ne peut que provoquer de la défiance. Des documents ne sont pas complets, ont été établis à la va-vite, notamment dans le secteur de Bus où on aurait pu mettre les moyens nécessaires pour passer d'un CDEP unique à cinq CSE. Les moyens humains ne sont pas là pour l'entreprise, les élus n'ont jamais les informations qu'ils demandent. Nous l'avions annoncé au début de la mandature, cela reviendra obligatoirement au CSEC. C'est ce qu'il se passe, à tel point qu'ils ne veulent plus siéger. Il y a la grève, mais pas seulement. Cela dure depuis un moment. Il y a la manière dont ils sont traités en CSE, la qualité de l'information, la qualité du dialogue. Quand il y a un problème, qu'on le prenne en compte !

M. Le PRÉSIDENT.- On va baisser celle du CSEC, pour que le décalage soit moins violent à vivre pour eux.

M. SARRASSAT.- Si vous le voulez mais il y aura tous les élus autour de la table pour vous répondre parce que nous avons l'habitude de ce genre de procédé. Il y a un vrai sujet de fond qui perdure depuis bientôt un an. Nous sommes intervenus, nous avons fait des déclarations, rencontré la P-DG, mais nous en sommes toujours au même point. Peut-être nos élus sont-ils encore inexpérimentés, je l'entends mais cela ne peut pas seulement venir de là.

Quand je regarde les documents mis à leur disposition, on est loin du minimum qui doit être fourni. De votre côté, il n'y a pas le personnel pour tenir de manière optimum de telles instances. Cela perdure et c'est défavorable pour le dialogue social et la tenue des instances représentatives du personnel. Toutes les organisations syndicales sont attachées au fonctionnement des instances représentatives du personnel, faut-il encore qu'elles puissent fonctionner correctement.

M. Le PRÉSIDENT.- Vous le savez, ces événements exceptionnels et leur durée agissent comme un révélateur. Je prends en compte ce que vous dites et souhaite mener un REX approfondi. Je pense que nous aurions tous intérêt à y collaborer. Nous avons tous beaucoup à apprendre. Peut-être que chacun à sa façon, sur des sujets différents, a été surpris par telle ou telle séquence de la grève, par la façon dont elle s'est déroulée. Nous avons un intérêt commun à essayer d'objectiver le plus possible ce qu'il s'est passé, pour en tirer un certain nombre de leçons chacun de notre côté.

Le moment venu, je vous proposerai de participer à un REX, peut-être en faisant appel à des personnes extérieures à l'entreprise, habituées à cela, peu éloignées du monde des corps intermédiaires, ce sera plus approprié. Nous avons intérêt à faire ce REX, y compris avec des dimensions sociologiques et historiques.

M. BABEC.- À titre personnel, j'y suis favorable. On ne va pas continuer à se flageller les uns les autres en donnant le sentiment que tous les torts sont dans la partie adverse. Nous avons fait une déclaration en avril en prévenant que nous deviendrions stupides nous aussi sur ce sujet. Nous avons tout entendu sur le terrain pendant six semaines. On nous a dit que l'on ne « faisait pas de l'UNSA », comme si l'UNSA était une carpe. Cela ne m'autorise aucune décoration mais du fait de mon antériorité, j'ai connu les conflits retraite de 1995. Je n'ai jamais vu l'UNSA porter les valises d'un gouvernement quelconque, de droite ou de gauche, sur le sujet des retraites à la RATP.

Sans passer par des analyses sociologiques improbables, prenez quand même en compte que dans cette entreprise il y avait un sentiment de transmission. De tout temps, quand les agents ont combattu quelque chose de défavorable pour eux à très court terme, ils ont eu envie et ont senti le devoir de laisser l'entreprise comme ils l'avaient trouvée. Ce sentiment d'attachement assez fort n'était pas centré sur le régime des retraites, mais cela y participait.

Quand on fait le bilan de ce qui peut justifier une envie d'appartenir à la RATP, au-delà de son image de marque pas encore trop égratignée à l'extérieur, il ne reste plus grand-chose. On pourrait parler des salaires. J'ai vu une offre d'emploi destinée à des étudiants dans le tramway de Tours, le salaire proposé est supérieur au salaire d'embauche d'un machiniste. Le salaire n'est plus ce qui fait l'attrait, sauf pour des imbéciles qui y croient encore et qui estiment qu'ils deviendront riches en rentrant à la RATP, peut-être parce qu'ils ont regardé LCI ou lu le rapport de la Cour des comptes. Ils déchanteront très vite. Il y avait ce sentiment de transmission.

En 1995, il s'agissait déjà de supprimer les régimes sociaux. La victoire est venue de l'élargissement du conflit à d'autres catégories socioprofessionnelles, un fort soutien populaire, etc. Il y a eu un soutien de l'opinion publique jusqu'au bout et encore aujourd'hui, mais pas à la hauteur des sondages de l'époque. En 2007, il ne s'agissait pas de supprimer les régimes spéciaux mais de les faire évoluer. Là, sans jugement politique de ma part, c'était un objectif affiché politiquement par nos responsables politiques pour réparer une injustice en

supprimant les régimes spéciaux.

Entre le sentiment d'avoir à transmettre un outil de travail à nos successeurs parce qu'on appartient tous à « une grande famille », bien que cela se soit délité depuis 30 ans parce que les générations sont différentes, et le fait qu'il s'agissait bien, après de multiples accusations, de supprimer le dernier aspect qui dans l'esprit collectif, constitue le dernier intérêt de l'entreprise, cela ne pouvait être qu'explosif. Sans flagornerie, nous ne sommes donc pas surpris de la tournure des événements.

Cela étant, la démarche que vous proposez est intéressante.

M. NIVAUT.- Nous avons fait une préparation lundi. J'ai été surpris par l'état dans lequel se trouvaient les quelques membres de la CGT qui se sont déplacés de Bus. Je me suis un peu déplacé dans les centres bus, pas régulièrement parce qu'on ne pouvait pas être partout, il était hallucinant de constater dans quel état ils étaient. Vous nous dites de prendre nos responsabilités pour que le dialogue social reprenne. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui en participant à la réunion en effectif réduit. Vu l'état des agents, la séance aurait été compliquée à tenir. Dans notre organisation syndicale, tout le monde voulait se déplacer, mais pas forcément pour tenir la séance. Nous avons fait le choix de venir en effectif réduit, je pense que c'était dans l'intérêt de tout le monde.

Je vous ai entendu parler du courrier que nous avons reçu de votre part sur la date d'ouverture des droits (DOD) en expliquant que nous n'étions pas impactés. Certains le sont malgré tout par rapport à l'âge pivot. On a peut-être la garantie de conserver notre mode de calcul actuel mais certains auront quand même 2 ans de plus à faire. Cette réforme est donc un peu nocive pour tout le monde.

Deux ou trois réflexions sur ce qu'il s'est passé par exemple sur la ligne 6. Des vidéos ont été diffusées sur Internet. C'était assez violent. Nous avons échangé avec les agents sur place. Il aurait fallu voir le comportement de certaines personnes qui étaient aussi dans la provocation avant. La réponse a peut-être été violente, mais les images ne font pas état de ce qu'il s'est passé précédemment. C'est peut-être aussi pour cela qu'il y a eu des tensions.

Les agents ont demandé un geste de la part de la direction, tel que l'étalement des jours de grève. Des salariés auront des salaires à zéro. Certains agents ont commencé la grève le 1^{er} décembre. Cela sera difficile pour eux à la fin du mois. Les agents n'ont pas l'impression que la direction agisse pour atténuer cette sortie de crise. Comme vous l'avez dit, Monsieur AGULHON, plus le conflit dure longtemps, plus la sortie de crise est difficile. On s'en rend compte aujourd'hui.

Mme FONTAINE.- La CFE-CGC est disponible pour faire un REX sur les événements passés et les comportements de part et d'autre.

J'insiste pour demander un peu d'attention envers l'encadrement, non seulement en période de conflit, mais aussi au quotidien. Il faut retravailler sur les valeurs de l'entreprise pour éviter à l'encadrement de se retrouver devant des dilemmes de posture.

M. Le PRÉSIDENT.- Les modalités de transition rappelées tout à l'heure étaient sur la table depuis le 19 décembre. Il y a eu une ouverture à un moment donné -tout le monde est au courant- en disant que si le travail reprenait à telle date, l'étalement serait étudié. Il n'est pas juste de dire que l'entreprise ne s'en est jamais préoccupée et n'a jamais répondu.

C'est à cela que je faisais allusion en évoquant la responsabilité partagée que nous avons de ne pas entretenir les ressentiments. Il faut être dans la justesse. Il n'y a pas de revanche. L'étalement a été mis sur la table. Il n'a pas été possible de tenir les conditions posées sur la table, dont acte. Chacun est responsable et agit en responsabilité. On ne peut pas dire que le sujet n'a jamais été débattu. Il va revenir sur la table à la suite des sollicitations des uns ou des autres.

À un moment, quand vous êtes dans la logique que vous avez rappelée, consistant à utiliser le rapport de force que représente le transport public en Île-de-France pour contester un projet, chacun doit être conscient des responsabilités qu'il prend, y compris des conséquences financières.

(Propos hors PV à la demande de l'intéressé)

M. SARDANO.- A Bus, il y a un réel sentiment de malaise. Je m'exprime en tant que Président de la commission Économique. Nous l'avons vu quand le dossier a été présenté. J'avais d'ailleurs interpellé M. LOVISA en disant qu'il y avait un problème de confiance et qu'il fallait la rétablir. C'était avant le mouvement. Aujourd'hui, c'est encore pire. Le dossier CETT est passé en Commission économique. Le Département Bus a présenté ses mesures, mais il n'a appliqué que la partie coercitive, c'est-à-dire le blocage de la bourse d'échange, la sortie des petits services DTM. Il bloque le paiement des journées que doivent toucher les 5 000 agents.

Quand j'ai appris cela, ma première réaction a été de l'assimiler à une bassesse. C'est jeter de l'huile sur le feu. Il faut faire le contraire. Les organisations syndicales n'ont pas été réunies, nous l'avons appris par mail. Il est clair que l'objectif est de mettre en difficulté les agents. Il n'est pas la peine de faire appel aux assistantes sociales. Ils pourraient avoir un pécule utilisable pour des heures de travail effectuées, qui sont aujourd'hui une dette d'entreprise. Cela m'a choqué.

J'ai apprécié les réponses que nous avons eues sur les différentes questions. On peut se féliciter de ces échanges, mais il faut encore s'améliorer. Il faut y arriver. Les enjeux, c'est 2025. On nous a souvent dit que dans le meilleur des cas, nous gagnerions 70 % des appels d'offres. Si on se présente tels que nous sommes, avec des conflits permanents à Bus... Une équipe ne gagne pas quand chaque joueur joue dans son camp et quand le coach n'est pas reconnu. Il faut reconstituer une équipe. Je ne sais pas si nous n'avons pas déjà franchi la ligne rouge. Les discussions sur le futur contrat montreront peut-être l'état d'esprit d'Île-de-France Mobilités vis-à-vis de la RATP. Cela tombe bien qu'il passe dans la foulée...

M. Le PRÉSIDENT.- C'est moyennement ce que dit l'équipe qui négocie avec Île-de-France Mobilités en ce moment.

M. SARDANO.- Nous verrons si on peut faire évoluer l'état d'esprit, car la discussion durera quelques mois. Si on veut rétablir une bonne position et la réassurer, cela passera par un dialogue social qui sera de nouveau apaisé.

Un proverbe persan dit : « *On peut toujours réparer une corde mais il restera toujours un nœud* ». Il faut voir si ce sera une belle épissure invisible ou un nœud grossier. Il faut rétablir ce lien pour faire quelque chose de propre.

M. SAUTEL.- En disant qu'on a utilisé le rapport de force des transports

publics en Île-de-France comme moyen de pression, vous n'étiez pas loin de dire que nous prenions aussi les usagers en otage.

M. Le PRÉSIDENT.- Je me suis délibérément arrêté avant, faites-moi ce crédit.

M. SAUTEL.- C'est en tout cas ce qu'a dit la Présidente de la Région Île-de-France. Je suis salarié de l'EPIC RATP et je travaille dans un pays qui étant ce qu'il est, lorsque je n'arrive pas à obtenir satisfaction par rapport à mes revendications, je me mets parfois en grève. Mais je ne fais pas une grève à la japonaise, en travaillant avec un brassard sur le bras. Nous étions en en conflit et nous le sommes toujours, des mouvements sociaux vont encore s'opérer, probablement avec une baisse d'intensité. Nous sommes encore et toujours opposés à cette réforme systémique, avec un capital sympathie du pays qui nous soutient. Preuve s'il en est qu'n n'est pas si « perché » que cela.

J'en reviens aux signaux que vous choisirez d'envoyer, ou pas... Et on souhaitait aborder les prélèvements salariaux, notamment pour faits de grève. Vous nous dites avoir entrouvert la porte et avoir le 19 décembre fait une proposition que nous n'avons pas acceptée. Malgré tout, nous demandons toujours un étalement dans le temps des prélèvements sur salaire, parce que beaucoup ont de petits salaires. Même l'ancienne Présidente du Groupe RATP, aujourd'hui ministre, a parlé de cet étalement sur salaire.

M. Le PRÉSIDENT.- Qu'a-t-elle dit précisément ?

M. SAUTEL.- Elle a abordé le sujet.

M. Le PRÉSIDENT.- Je vous invite à lire précisément ce qu'elle a dit. Cela m'a autant interpellé que vous.

M. SAUTEL.- Elle a abordé le sujet avec une volonté d'ouverture. Elle connaît l'entreprise pour l'avoir présidée et sait comment cela se passe. J'y ai vu une porte qui s'entrouvrirait. Vous, direction, choisirez de l'entrouvrir plus largement, ou pas. Cela fera partie des signaux que vous choisirez d'envoyer, ou pas quand je demandais si l'entreprise était revancharde, votre position participera à la vision qu'auront les salariés de leur employeur et de la direction de leur entreprise.

M. Le PRÉSIDENT.- J'entends. Je voudrais terminer pour ne pas alimenter l'impatience de M. SARRASSAT, sachant que je ne voudrais pas mal engager la discussion serrée que nous devons avoir après. Les signaux sont dans les deux sens. Les attentes ne peuvent pas être unilatérales.

M. BABEC.- Le RER a repris le travail le lundi, Bus avait déjà repris le travail, deux lignes de métro ont de nouveau fonctionné le lundi...

M. Le PRÉSIDENT.- Vous parlez du lundi de cette semaine. Or nous avons parlé de l'étalement il y a trois semaines ou un mois.

M. BABEC.- Les personnes ont pris leurs responsabilités, elles assument. On entend des discours sur le fait qu'il va falloir penser à l'après. Il serait temps de s'en rendre compte venant de directeurs de département. Sans vouloir faire du Zola, certains salariés touchent 1 600 ou 1 700 € par mois. Ils ont pris leurs responsabilités mais si on ne veut pas mettre à mal l'avenir et si on veut conforter un dialogue, cela passe par la prise en compte...

Vous n'avez pas affaire à des personnes qui perçoivent 10 000 ou 15 000 € par mois.

M. Le PRÉSIDENT.- Quel que soit le salaire, si vous faites 100 % de jours de grève durant le mois, le résultat est le même à la fin du mois.

M. BABEC.- Oui, mais vous avez peut-être un peu plus d'épargne.

M. Le PRÉSIDENT.- Évidemment.

M. SARRASSAT.- Pour l'UNSA, nous avons exprimé largement ce que nous avons à dire. Je pense que le dialogue a malgré tout sa place. J'espère que l'ordre du jour de l'instance sera reporté.

Mme FONTAINE.- C'est ce que la CFE-CGC demande.

M. SARRASSAT.- Cela fait aussi partie des signaux émis par l'entreprise. Cela dépend de vous.

Il faudrait que vous mesuriez bien que la présence des trois organisations syndicales et de deux de leurs secrétaires généraux n'est pas anodine dans une instance telle que la nôtre. Il s'agit bien d'un premier signe pour reparler avec l'entreprise, ce qui n'était pas gagné d'avance. Chez nous, et peut-être à la CGT, nos élus du CSEC sont extrêmement « remontés ». Il faut que vous en ayez bien conscience. Je parle de l'intégralité de la délégation de l'UNSA.

Mme FONTAINE.- Le président de la CFE-CGC Groupe RATP s'excuse, son agenda ne lui permettait pas d'être présent ce matin. Il a donné entière confiance à sa représentante syndicale.

M. SARRASSAT.- Ce n'était pas une attaque personnelle contre Monsieur RUIZ.

M. Le PRÉSIDENT.- Merci de nous avoir donné la possibilité d'avoir cet échange. Nous avons d'ailleurs toujours réussi à nous parler tout au long du conflit, c'est important et utile.

Monsieur HUBERT ?

M. HUBERT.- On m'a parlé de respect dans cette séance donc je pense que tout le monde va m'écouter. J'ai bien aimé la réflexion sur la grève à la japonaise. On doit avoir beaucoup d'infirmières japonaises en France !

J'ai pris en compte vos remerciements, Monsieur AGULHON. Sauf erreur de ma part, c'est la première fois que la CFE-CGC reste aussi ferme sur ses positions. Elle n'a boycotté aucun entretien, aucune réunion avant, et fera de même après. Je réaffirme le positionnement de la CFE-CGC, qui est contre la réforme. Pour l'instant, on n'est pas sorti de la grève. C'est la première fois que cela arrive. Cela peut être une information pour la direction qu'un syndicat catégoriel soit aussi ferme sur ce positionnement.

M. Le PRÉSIDENT.- Je pense que le gouvernement l'a bien noté.

Merci de vous être déplacés. À très rapidement.

La séance est levée à 10 heures.